



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 03 / 2019 - 2020 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

Budget du ménage communal pour l'année 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Conformément au règlement cantonal de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous vous présentons à ce jour le budget du ménage communal pour l'année 2020.

2. Présentation du budget 2020

La commune a une situation financière saine depuis plusieurs années. La gestion rigoureuse et économe des Municipalités successives a permis de dégager ces dernières années des marges d'autofinancement positives qui ont servi à financer nos activités courantes et nos investissements.

Le budget de fonctionnement 2020 s'inscrit dans un cadre difficile et peu stable. Certains éléments bien que connus, sont difficiles à évaluer en termes de charges ou revenus :

- la péréquation directe et la facture sociale facturées par le Canton de Vaud qui augmentent constamment et constituent la plus grande partie de nos charges,
- les inconnues sur le système péréquatif dues à l'introduction de la RIE III en 2019,
- la diminution des revenus imposables des personnes physiques après l'augmentation des déductions fiscales (forfait assurance et charge de famille),
- la diminution du taux d'imposition communal à 63 %
- l'évolution de nos propres charges communales du fait de l'augmentation de la population.

L'introduction de la RIE III vaudoise impliquera la diminution des entrées fiscales des personnes morales et une participation probablement plus importante de la Commune au système péréquatif vaudois. Mais ces suppositions ne se confirmeront qu'une fois les comptes 2019 clos pour toutes les communes vaudoises.

Pour 2020, nous prévoyons une augmentation de la population, suite à la construction de 3 petits immeubles aux Gaudenies, plus quelques autres constructions éparses dans la commune, pour atteindre 1'200 habitants. Il s'agira entre autres de nouvelles familles avec des prises en charge supplémentaires pour l'école (AISE) et la petite enfance (Réseau des Toblerones).

Financièrement, le budget 2020 est construit sur les bases suivantes :

- Population : 1'200 habitants
- Taux d'imposition communal : 63 %
- Valeur du point d'impôt – VPC¹ : CHF 66'500

Les revenus d'impôts réguliers étant quasiment constants, selon nos estimations, la diminution du taux d'imposition augmente la valeur du point d'impôt :

$$\text{VPC}^1 = \text{revenus d'impôts réguliers} \div \text{taux d'imposition communal.}$$

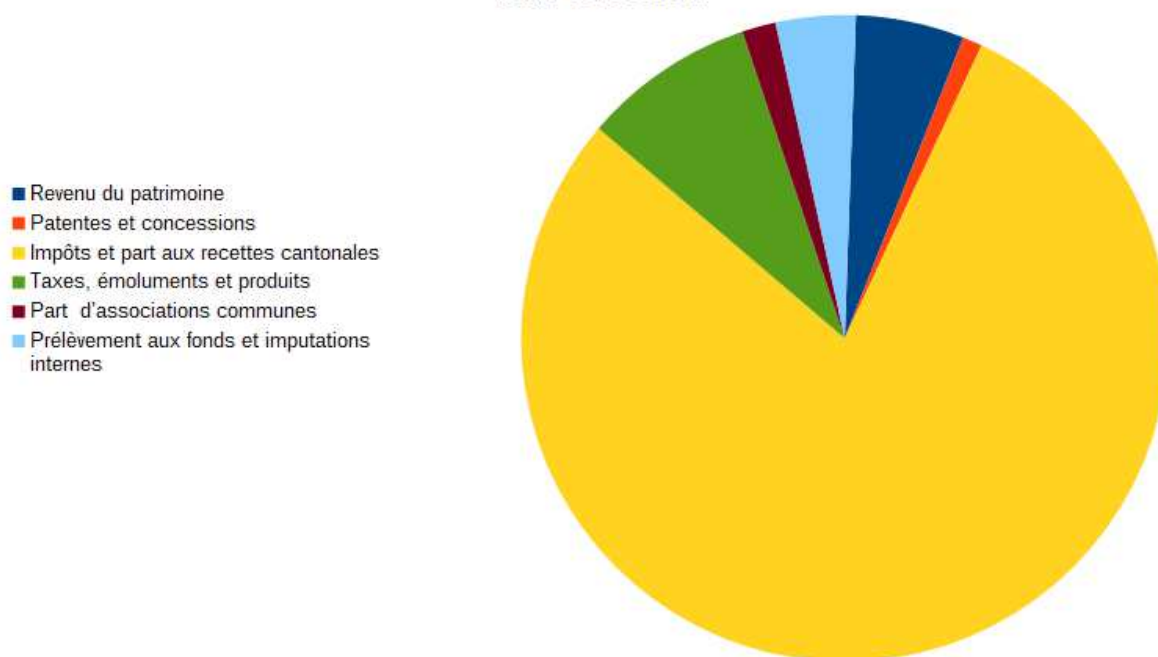
La Municipalité présente un budget 2020 déficitaire de CHF 397'341.45. La marge d'autofinancement est négative de CHF -268'040, ce qui signifie que les entrées de fonds ne couvrent pas entièrement les sorties de fonds et que les amortissements et autres attributions aux fonds de réserve ne sont pas couverts par des entrées de liquidités prévues au budget 2020.

2.1. Revenus

Les recettes de la commune sont essentiellement les impôts encaissés pour 81 % et, principalement, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Budget 2020 : Répartition des revenus

Total : 6'126'030 CHF



La Municipalité a considéré que l'augmentation des impôts des personnes physiques due à l'accroissement de la population (+161 habitants par rapport aux comptes 2018) sera entièrement compensée par la diminution des rentrées d'impôts des personnes physiques due à la diminution du taux d'imposition (moins 3 points) et aux augmentations des déductions fiscales prévues par le Canton.

L'impôt des personnes morales a été estimé à CHF 100'000. Une compensation supplémentaire de CHF 24'552 est rajoutée ; elle est prévue dans le cadre des CHF 31.8 millions reversés par le Canton aux communes pour compenser les pertes fiscales découlant de la RIE III.

Toutes les taxes sont calculées sur la base de 1'200 habitants.

2.2. Charges

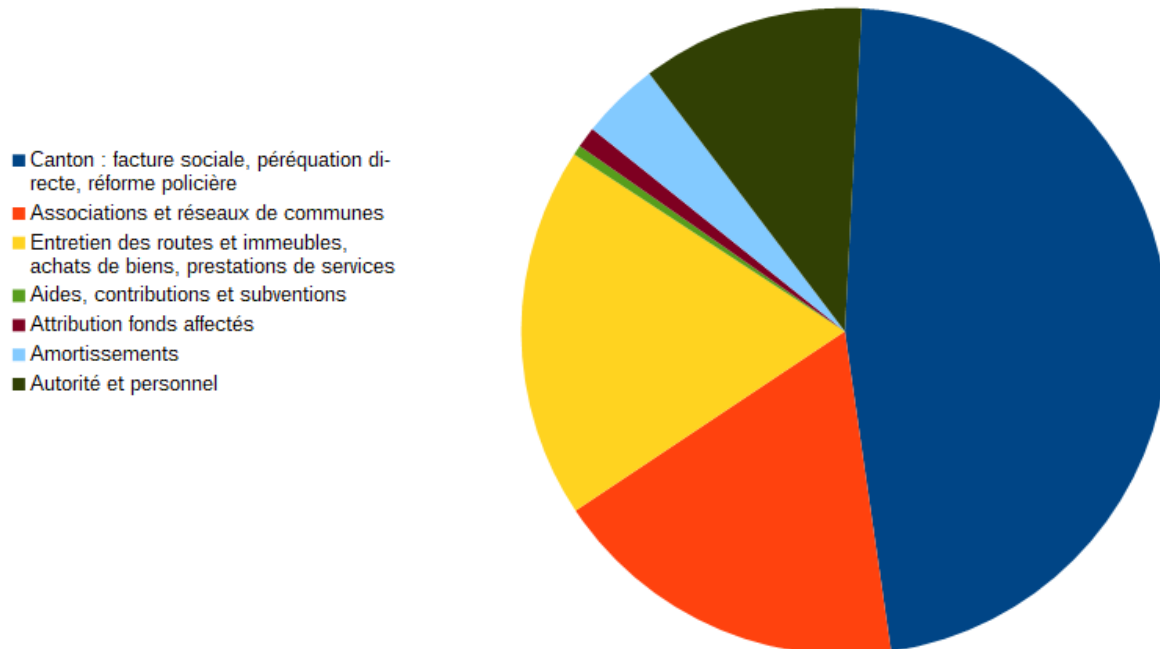
Les charges au budget 2020 augmentent globalement de 12 % ; les détails de ces augmentations sont donnés poste par poste dans la suite du préavis.

Toutes les charges sont calculées pour tenir compte de l'augmentation de la population. Une partie des charges sont calculées par habitant ; elles sont estimées à CHF 950/habitant.

La répartition des charges est présentée graphiquement ci-dessous.

Budget 2020 : Répartition des charges par nature

Total : 6'523'371 CHF



Les factures payées au Canton de Vaud représentent 47 %.

La participation de la Commune aux associations de communes et de réseaux intercommunaux est de 18 %.

Le groupe « entretien des routes et des immeubles, les achats de biens et autres prestations de services » représentent 19 % de nos charges.

Les autorités et le personnel communal représente 11.2 % du total des charges.

3. Analyse du budget 2019 selon la classification administrative ¹

3.1. Administration générale

en CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart par rapport au budget 2019	
Administration générale - charges	867'294	794'852	804'092	+72'441	+9.1 %
Administration générale - revenus	-80'500	-80'400	-104'972	+1'000	+1.2 %
1. Administration générale	786'794	714'452	699'120	+71'441	+10.0 %

Les charges « Administration générale » augmentent de 9.1 % par rapport au budget 2019.

Pour ce groupe de charges, les points suivants sont à relever :

- Employés communaux (compte 110.3010.00) : il a été tenu compte de l'évolution des salaires des employés (3.825 EPT²) pour CHF +53'500, avec les augmentations des charges sociales liées aux salaires.
- Achats de licences (compte 110.3182.03) pour CHF 10'850 : ce compte a été créé et il enregistre l'achat de licences nécessaires aux mises à niveau de nos programmes informatiques existants. L'achat d'un programme salaire pour CHF 8'000 est inclus.

Les revenus « Administration générale » sont liés aux charges existantes dans ce poste pour lesquelles un remboursement ou une refacturation est prévu.

3.2. Finances

en CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart par rapport au budget 2019	
Finances - charges	1'210'063	1'145'017	1'684'044	+65'046	+5.7 %
Finances - revenus	-4'954'552	-4'568'440	-6'017'056	+386'112	+8.45 %
2. Finances (recettes)	-3'744'489	-3'423'423	-4'333'011	+321'066	+9.4 %

Les charges « Finances » :

- La péréquation directe, acompte 2020 calculé par le Canton, est de CHF 1'153'063.
- Le « fonds de péréquation » -compte 220.3511.00- augmente de CHF +64'046.

¹ Sur tous les tableaux, les charges sont en noir (exemple 1'000) et les recettes sont négatives et en vert (exemple -1'000).

² EPT = équivalent plein temps du personnel fixe.

L'augmentation des revenus « Finances » de CHF +386'112 par rapport au budget 2019 est due :

- Calcul de l'impôt des personnes physiques basé sur :
 - les revenus réalisés en 2018
 - l'augmentation de la population à 1'200 habitants en 2020
 - la diminution du taux d'imposition communal de 63 %.
- Impôt des personnes morales réduit à CHF 100'000. Une compensation de CHF 24'552 a été rajoutée ; elle a été calculée par l'UCV³. C'est notre part aux CHF 31.8 millions de compensation donnée par le Canton de Vaud aux communes pour compenser les effets de la RIE III.

3.3. Domaines et bâtiments

en CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart par rapport au budget 2019	
Domaines et bâtiments - charges	404'200	248'742	787'357	+155'458	+62.5 %
Domaines et bâtiments - revenus	-363'528	-274'061	-280'508	+89'467	+32.6 %
3. Domaines et bâtiments	40'672	-25'319	506'849	+65'991	+260.9 %

L'élément nouveau, aussi bien en charges qu'en revenus, est l'occupation du bâtiment multifonction.

« Domaines et bâtiments » – charges :

- Honoraires et prestation de services, CHF +35'000 pour l'engagement d'un architecte dans le cadre de rénovation de nos bâtiments communaux. Le financement se fera par le « fond de rénovation bâtiments » constitué en 2018.
- Électricité pour bâtiment multifonction de CHF + 6'000.
- Entretien pour le bâtiment multifonction de CHF +14'000.
- Amortissement du bâtiment multifonction, nouvelle charge prévue de CHF +107'000.

« Domaines et bâtiments » – revenus :

- Locations prévues pour le bâtiment multifonction et la grande salle de CHF +9'000.
- Location UAPE-Vich, CHF +6'400 (pour 1/2 année) dans le bâtiment multifonction.
- Prélèvement de CHF +35'000 sur le « fond de rénovation bâtiments ».

3.4. Travaux

en CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart par rapport au budget 2019	
Travaux - charges	845'764	673'918	837'753	+171'846	+25.5%
Travaux - revenus	-454'200	-345'715	-488'311	+108'485	+31.4 %
4. Travaux	391'564	328'203	349'441	+63'361	+19.3 %

³ Union des communes vaudoises (UCV).

Les principales variations dans le compte « Travaux » sont les suivantes :

« Travaux » – charges

- gr. 42 - Service de l'urbanisme :
 - Plan d'affectation, CHF +50'000 pour son démarrage en 2020.
 - Géoportail régional, son achat, la mise en place des données numériques pour les réseaux d'eau et des documents routiers pour CHF +6'000.
 - Planification de la zone des Pralies, CHF +15'000 pour l'intervention d'un architecte au vu de son développement futur.
- gr. 43 - Routes
 - Aménagement de l'abri bus de la Place Marcel Poncet et autres aménagements d'espaces publics communaux, CHF +90'000. Ils sont financés par un prélèvement sur le fond de réserve pour travaux futurs constitué en 2018.
- gr. 46 - Réseaux d'égouts et épuration
 - A part l'entretien habituel des canalisations et des collecteurs pour CHF 40'000, une réfection de deux collecteurs est prévue pour CHF +40'000.
 - APEC⁴, l'augmentation de la population est prise en compte pour CHF +17'000.
 - Pas d'attribution au fond affecté, ce qui représente une diminution de charge de CHF -43'133 par rapport au budget 2019.

« Travaux » – revenus

- gr. 43 Routes
Les nouveaux aménagements sont financés par un prélèvement sur le fond de réserves pour travaux futurs constitué en 2018, CHF +90'000.
- gr. 45 Ordures ménagères, les taxes couvrent les charges.
- gr. 46 Réseaux d'égouts et épuration, les taxes couvrent presque entièrement les charges. Un prélèvement de CHF +7'800 est prévu.

3.5. Instruction publique et cultes

en CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart par rapport au budget 2019	
Instruction publique et cultes - charges	700'764	642'980	574'542	+57'784	+9.0 %
Instruction publique et cultes - revenus	-80'450	-79'050	-92'786	+1'400	+1.8 %
5. Instruction publique et cultes	620'314	563'930	481'756	+56'384	+10.0 %

⁴ APEC : Association intercommunale pour les eaux usées de la Côte.

Notre participation à l'AISE⁵ est de CHF 589'00 selon la répartition suivantes :

1/2 par rapport à la population de Vich de 1'200 habitants sur un total de 9'604 habitants pour les 10 communes.

1/2 par rapport aux enfants de Vich scolarisés de 138 enfants sur un total de 1'230 enfants pour les 10 communes.

Les charges totales de l'AISE sont constantes depuis plusieurs années, mais la part de Vich s'accroît du fait que sa population et les enfants scolarisés augmentent de manière plus importante que ceux des autres communes de l'association. Notre participation est de 10.8 % des charges de l'AISE.

3.6. Police

en CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart par rapport au budget 2019	
Police - charges	293'548	293'314	318'147	+234	+0.1 %
Police - revenus	-15'000	-15'000	-20'536	0	0 %
6. Police	278'548	278'314	297'612	+234	+0.1 %

« Police » – Charges :

- La facture du Canton de Vaud - Réforme policière – est de CHF 170'474. Comme la péréquation et la facture sociale, elle varie en fonction de la valeur du point d'impôt communal.
- Les autres charges sont constantes par rapport aux budgets 2019.

3.7. Sécurité sociale

en CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart par rapport au budget 2019	
Sécurité sociale - charges	2'043'939	1'856'605	1'889'355	+187'334	+10.1 %
Sécurité sociale - revenus	-20'000	-20'000	-89'750	0	0 %
7. Sécurité sociale	2'023'939	1'836'605	1'799'605	+187'334	+10.1 %

« Sécurité sociale » – charges :

- La facture sociale de CHF 1'665'163 enregistre une augmentation de CHF +165'591 par rapport à l'acompte 2019.
- Réseau d'accueil des Toblerones, CHF + 99'433, +36,9 %. Cette augmentation tient compte des familles à Vich avec des petits enfants placés auprès des crèches, des mamans de jour et de l'UAPE de Vich. Le revenu des parents est pris en compte : plus le revenu des parents est bas plus la commune subventionne la participation aux infrastructures du réseau des Toblerones.
- AVASAD est mis à zéro, ce qui représente une économie de CHF -99'750.

⁵ AISE : Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade. Elle comprend 10 communes membres.

3.8. Services industriels

en CHF	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart par rapport au budget 2019	
Services industriels- charges	157'800	135'300	409'460	+22'500	+16.6 %
Services industriels - revenus	-157'800	-135'300	-409'460	+22'500	+16.6 %
8. Services industriels	0	0	0	0	0 %

Les taxes affectées du réseau de distribution d'eau sont stables et couvrent les charges y afférentes. Une attribution au fonds de réserve de CHF 67'300 est prévue.

4. Plan des dépenses d'investissement

Le budget d'investissement 2020 vous est présenté selon un plan souhaité par la Municipalité dans sa feuille de route pour la législature 2016-2021. Les projets inscrits et qui n'ont pas encore débuté pourraient voir leur réalisation décalée dans le temps et ainsi la dépense prévue se reporter sur 2021.

Les dépenses d'investissement prévues en 2020 sont au total de CHF 883'803 pour :

503 Bâtiments et constructions	833'303
Réalisation du bâtiment multifonction sur parcelle 77 - préavis 5/2017-2018	583'303
Mise en passe des bâtiments communaux - préavis 7/2018-2019	20'000
Chauffage du temple - préavis à prévoir	80'000
Terrain multisport – préavis à prévoir	150'000
522 Instruction et cultes	50'500
Participation à la nouvelle église catholique - préavis 8/2014-2015	50'500

5. Conclusion

Fondée sur les explications fournies dans ce préavis, la Municipalité propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Vich

- vu le préavis municipal N° 03 / 2019 - 2020
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

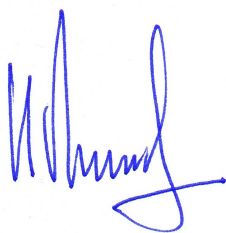
décide

- d'adopter le préavis N° 03 / 2019 – 2020 relatif au budget du ménage communal pour l'année 2020 tel qu'il vous est proposé.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

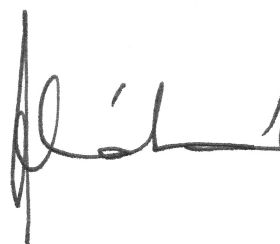
Le Syndic



Michel Burnand



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : Budget 2020 par ordre administratif
Formulaire Budget 2020 de l'Etat de Vaud